



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus :**
19

Conseillers en fonction :
19

Conseillers présents :
14

Conseillers absents :
5

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 27 mars 2015

Sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire.

Présents : Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Monsieur Michel BRUNN, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Aline BALLY, Mademoiselle Stéphanie BOBENRIETH, Monsieur Freddy GILCK, Monsieur Jean-Marc HALLER, Mademoiselle Cindy HELL, Monsieur Marc HOFFER, Madame Michèle JAEGER, Messieurs Michaël LAMY, Jean-Jacques SITTER, Mesdames Nadine SPETZ, Esther SZTAJNERT, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Adjoint (procuration donnée à Monsieur Michel BRUNN), Madame Valérie GRUNENWALD (procuration donnée à Madame Aline BALLY), Madame Laurence HALLER (procuration donnée à Monsieur Jean-Marc HALLER), Monsieur Claude SCHOEFFEL (procuration donnée à Madame Sylvette GODIER), Monsieur Franck SCHUBERT
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Jacques SITTER assisté de Monsieur Philippe MACIAS, Secrétaire général
AL/PM/MK

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures.

Elle propose de rajouter un point à l'ordre du jour : acquisition de l'ancien local commercial 62 Grand'rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

Ce point prendra le n° 9 de l'ordre du jour.

Le point « Divers et communications » sera traité sous le n° 10.

N° 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 MARS 2015

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 06 mars 2015, dont copie conforme a été envoyée à chaque conseiller, est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

N° 2. FIXATION ET VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux fixés en 2014.

Les taux d'imposition 2015 sont votés comme suit :

Taux d'imposition 2015	Taux votés 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2015	Produits correspondants
Taxe d'habitation	13,71 %	1 733 000 €	237 594 €
Foncier bâti	14,94 %	1 751 000 €	261 599 €
Foncier non bâti	60,28 %	81 200 €	48 947 €
Cotisation foncière des entreprises		0 €	
Produit fiscal attendu			548 140 €

N° 3. AMORTISSEMENT DES BIENS

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 07 mars 2014, le Conseil Municipal décidait de céder les véhicules et le matériel d'incendie et de secours inventoriés pour la commune de Fellingring au SIVU du CPI du CHAUVELIN à l'euro symbolique.

En matière comptable, il s'agit d'une subvention d'équipement qui doit faire l'objet d'un amortissement.

Le Conseil Municipal décide d'amortir :

- Les véhicules et le matériel d'une valeur supérieure à 10 000 € sur une durée de 5 ans ;
- Le matériel d'une valeur inférieure à 10 000 € sur une durée d'un an.

N° 4. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014/BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité :

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et des fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- approuve, vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils ressortent au compte administratif par 17 voix pour dont 4 procurations.

Madame le Maire a quitté la salle et n'a ni participé au débat, ni pris part au vote.

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2013	Part affectée à l'investissement exercice 2014	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
I – Budget principal				
Investissement	76 759,23	0,00	-101 485,87	-24 726,64
Fonctionnement	558 159,21	0,00	178 108,49	736 267,70
TOTAL I	634 918,44	0,00	76 622,62	711 541,06

N° 5. AFFECTATION DES RESULTATS 2014/BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014, Après avoir constaté les résultats du compte administratif 2014 qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de l'exercice	178 108,49 €
Excédent de clôture - exercice précédent	558 159,21 €
Excédent de fonctionnement global 2014	736 267,70 €

Déficit d'investissement de l'exercice	101 485,87 €
Excédent d'investissement - exercice précédent	76 759,23 €
Déficit d'investissement global 2014	24 726,64 €

Excédent global de clôture 2014	711 541,06 €
--	---------------------

Décide après débat et à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

• Affectation obligatoire (couverture du déficit d'investissement 2014) compte 1068	24 726,64 €
• Affectation à l'excédent reporté en fonctionnement, compte 002	711 541,06 €

N° 6. APPROBATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2014/BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que toutes les recettes et dépenses sont justifiées,

DELIBERE :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
4. Déclare, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 4 procurations que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 7. APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015/BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire présente et commente le projet de budget M14 pour l'année 2015.

Après avoir répondu aux différentes questions, Madame le Maire met le projet de budget 2015 au vote à main levée.

Votants : 14 (+ 4 procurations)

Se prononcent :

- **pour** l'adoption du projet M14 2013 tel que proposé : 18
- **contre** : 0
- s'abstiennent : 0

Le document budgétaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 857 924,06 €
Recettes	1 857 924,06 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	679 998,71 €
Recettes	679 998,71 €

TOTAL DU BUDGET

Dépenses	2 537 922,77 €
Recettes	2 537 922,77 €

La vue d'ensemble du budget primitif M14 2015 figure en annexe en fin du procès-verbal de ladite séance.

N° 8. CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Madame le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de Fellingring de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune de Fellingring.

Le Conseil Municipal de Fellingring, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DECIDE :

La Commune de Fellingring charge le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité ;
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Elles devront prendre effet au 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 4 ans et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

N° 9. ACQUISITION DE L'ANCIEN LOCAL COMMERCIAL 62 GRAND'RUE

Madame le Maire rappelle la décision prise lors du Conseil Municipal en date du 06 mars 2015 d'arrêter un montant de transaction à hauteur de 90 000 €. Par courrier en date du 19 mars, Maître WAHL, en charge du dossier pour la commune de Fellingring, informe que le mandataire judiciaire, la

Selàrl Hartmann & Charlier, propose un montant rehaussé à 91 000 € qui devrait recevoir l'assentiment du Juge Commissaire. En effet, ce dernier, dans son ordonnance du 16 avril 2012, a fixé, dans le cadre de la vente publique du bien, la mise à prix à ce tarif. Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte de négocier sur la base de 91 000 € et charge Madame le Maire de faire part de cette décision à Maître Carine WAHL, avocat.

N° 10. DIVERS ET COMMUNICATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION : ASSOCIATION CHANTIERS HUMANITAIRES ET COOPERATIFS

Demande de subvention de l'Association Chantiers Humanitaires et Coopératifs Internationaux de Cernay pour un travail de mémoire au Tunnel d'Urbès où était installé l'un des 70 camps annexes (Kommandos) du KL Natweiler Struthof lors de la dernière guerre mondiale. En 2015 sera célébré le 70^{ème} anniversaire de la libération des camps nazis. Ce projet se déroule avec les jeunes apprentis en formation CFA au Lycée Eiffel de Cernay : la demande de subvention n'est pas retenue.

PLAN CLIMAT

Monsieur Freddy GILCK, référent Plan-Climat auprès du Pays Thur Doller, fera un exposé sur ce thème lors de la prochaine séance de Conseil Municipal : proposition acceptée.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 h 35.

N° 9. ACQUISITION DE L'ANCIEN LOCAL COMMERCIAL (SCI LES EUMENIDES) – 62 GRAND'RUE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire, accepte de négocier l'acquisition de l'ancien local commercial situé au rez-de-chaussée de l'immeuble 62 Grand'rue sur la base de 91 000 € (quatre-vingt-onze mille euros).

Madame le Maire est chargée de faire part de cette décision à Maître Carine WAHL, Avocate, qui transmettra à la Selàrl Hartmann & Charlier, mandataire judiciaire, chargée de la liquidation judiciaire de la SCI Les Euménides.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.